

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE DREUX  
CANTON D'EPERNON  
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU VENDREDI  
13 DECEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

Coulombs, le 13 Décembre 2018

**Ordre du jour :**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Ressources humaines : création d'un poste permanent en remplacement d'un poste non permanent
- Prêt de la salle des fêtes : l'école Gaston Couté de Nogent-le-Roi demande le prêt de la salle des fêtes pour organiser un spectacle dans la cadre d'un projet pédagogique
- Affaire LELLOULCHE : état des honoraires et des frais
- Finances : décisions modificatives
- Indemnité de conseil du Receveur Municipal
- Demande de subvention : le Territoire d'Energie propose d'augmenter le taux de subvention de 30% à 40% pour éclairer la place du souvenir
- Attribution du contingent pour des opérations d'investissement : fonds de péréquation
- Restitution de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- ENEDIS : redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité
- ENEDIS : redevance réglementée pour chantier provisoire
- Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services : renouvellement du contrat d'utilisation des logiciels destinés à la commune afin de répondre aux besoins en matière de gestion
- Questions diverses

Le 13 Décembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 4 décembre 2018, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : Mme Jacqueline FOUQUET, Mme Nicolle DUSSIDOUR, M. Paul LE RAVALLEC, M. Roland PETIT, M. Daniel GUILLY, Mme Valérie MONOT, Mme Catherine MARIE. M.LE BARS arrive après le début de la séance.

Mme Nathalie ANDREU et M. Jean-Luc MARTIN sont absents et ont respectivement donné un pouvoir à M. Jean-Noël MARIE et M. Roland PETIT.

Mme Agnès COCHE et M. Arnaud SANCHES sont absents.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance. La séance débute à 19h40.

M. Le Maire propose d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- renouvellement de la convention d'adhésion au service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec l'ATD
- adhésion à la convention de partenariat « opération bourgs centres » proposé par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'ajout de ces 2 points.

### **COMPTE-RENDU PRECEDENT.**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

### **COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS**

Commission Finances : Mme DUSSIDOUR

Un bilan de l'exercice 2018 sera présenté en janvier.

Réunion sécurité - Rue d'Epernon : M. LE RAVALLEC

Lors de la réunion du 5 novembre dernier, les riverains de la Rue d'Epernon ont fait part de leurs avis concernant la sécurité routière. Ce lundi le service des routes du Conseil Départemental a présenté une étude de sécurité dont le périmètre concerne la rue d'Epernon (RD4). Cette étude présente des projets d'aménagements.

Chandelles - Déviation et RD116 : M. Le Maire

M. TIRLOY, Président de l'association de Protection de la Vallée de la Drouette, et M. MASON, Vice-Président, ont été reçus en Mairie de Coulombs. M. Le Maire leur a proposé de participer prochainement, en présence des services du Conseil Départemental en charge des routes, à des réunions de travail dont l'ordre du jour sera l'étude des risques liés aux inondations. M. Le Maire rappelle qu'il est très vigilant et suit de près les travaux afin de ne pas augmenter les risques liés aux inondations.

### **ATD : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

L'Agence Technique Départementale est un service en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme : les certificats d'urbanisme opérationnel, les déclarations préalables et les permis de construire.

Pour information, les coûts des instructions s'élèvent à :

2015 - 2016 : 4.669,26€ euros pour une durée de 18 mois

2017 : 3.477,40€

Ces dépenses varient en fonction du nombre de dossiers instruits. La convention qui lie la commune depuis 2015 est arrivée à terme et il convient de la renouveler.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré votent à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au service pour la période 2019-2021.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT « OPERATION BOURGS CENTRES » PROPOSEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR**

M. Le Maire informe que cette convention de partenariat opération « bourgs centres » traduit la volonté du Département d'organiser et de structurer le territoire eurélien et de proposer un fond de soutien aux communes.

C'est une démarche partenariale de co-financement avec l'Etat, le Conseil Départemental, la Région Centre-Val-de-Loire et la Caisse des Dépôts et Consignation, qui se traduira par la signature d'accord entre les quatre partenaires, avec plusieurs objectifs :

- Aménagements urbains et attractivité commerciale
- Numérique
- Habitat logement
- Services à la population, équipements structurants
- Tourisme, environnement, valorisation du patrimoine

L'enveloppe dédiée à cette opération pourrait être de plus de 1 million d'euros par canton.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité M. Le Maire à signer la convention de partenariat entre le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, l'Etat, le Conseil Régional Centre-Val de Loire et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération « Bourgs Centres » et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE PERMANENT EN REMPLACEMENT D'UN POSTE NON PERMANENT**

Pour réaliser des travaux d'entretien des bâtiments communaux, l'année précédente, un poste d'agent technique territorial non permanent à raison de 5 heures hebdomadaires avait été créé. Il convient de le pérenniser.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la création d'un poste permanent d'agent technique territorial pour 5 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Aucune dépense supplémentaire n'est constatée car le nombre d'heures de travail reste le même.

## **PRET DE LA SALLE DES FETES : L'ECOLE GASTON COUTE DE NOGENT-LE-ROI**

L'école Gaston Couté de Nogent-le-Roi demande le prêt de la salle des fêtes pour organiser un spectacle dans la cadre d'un projet pédagogique.

Trois classes d'élèves en cycles 3 vont travailler avec la compagnie « Textes et Rêves ». Les répétitions nécessitent l'utilisation d'une salle adaptée.

Les membres du conseil municipal approuvent à la majorité le prêt de la salle des fêtes.

Mme DUSSIDOUR s'abstient.

## **AFFAIRE LELLOUCHE : ETAT DES HONORAIRES ET DES FRAIS**

Le montant de l'état des honoraires et des frais de dossier transmis par le cabinet FIDAL s'élève à 3.072€ TTC.

Ce montant correspond à 16 heures de travail effectuées depuis le 26 janvier 2018, pour répondre à la procédure (Cour d'Appel de Versailles) et aux différents échanges.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le montant des honoraires.

## **FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES**

Il convient d'ajuster le montant des restes à réaliser inscrits au budget 2018 comme suit : 177.301,97€ et non 177.303€.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité cette décision modificative.

## **INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le comptable des finances publiques a transmis à l'assemblée délibérante le montant de son indemnité de conseil pour 2018. Le montant brut est de 419.68€. M. Le Maire est satisfait du travail réalisé par le comptable des finances publiques M. PAVY, et propose que le montant total de l'indemnité soit retenu.

Les membres du conseil municipal votent à la majorité le taux de 100%.

M. LE RAVALLEC vote contre.

## **DEMANDE DE SUBVENTION : LE TERRITOIRE D'ENERGIE PROPOSE D'AUGMENTER LE TAUX DE SUBVENTION DE 30% A 40% POUR ECLAIRER LA PLACE DU SOUVENIR**

Le Territoire d'Énergie a transmis à la commune une proposition financière d'un montant de 6.200€. Ce projet est éligible au programme « économie d'énergie » et le Syndicat prendra en charge 40% de la dépense et non pas le taux de 30%.

Le coût du projet à la charge de la commune est finalement de 3.720€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité cette nouvelle participation.

### **ATTRIBUTION DU CONTINGENT POUR DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : FONDS DE PEREQUATION**

La commune soumet l'ensemble des dépenses d'investissement 2018, au Conseil Départemental, éligibles au Fonds Départemental de Péréquation.

Le montant des dépenses en investissement pour cette année s'élève 171.616,39€H.T.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette demande.

M. Le Maire informe que pour l'exercice 2019, un nouveau mode de dotation par va être mis en place à l'initiative du Président du Conseil Départemental.

A titre d'information, la commune de Coulombs pourrait bénéficier d'une dotation annuelle de 40.000€ dès 2018.

### **RESTITUTION DE COMPETENCES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté de communes restitue certaines compétences aux communes :

- création de gestion de parcs éoliens
- création d'aménagements cyclables reliant plusieurs communes entre elles
- étude de balisage des chemins de promenade
- soutien matériel au RASED, CLIS et aux collectivités membres accueillant des élèves du voyage.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

### **ENEDIS**

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 permet d'instituer la redevance pour occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité dans la limite du plafond autorisé.

Les élus doivent délibérer pour :

- la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité,
- la redevance réglementée pour chantier provisoire.

Il convient de voter pour instituer ces redevances et permettre à la commune d'en bénéficier.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'institution de la redevance d'occupation du domaine public et la redevance règlementée pour les chantiers provisoires.

## **CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES : RENOUELEMENT**

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la commune arrive à échéance. Il permet au secrétariat de la commune d'exécuter ses missions (état civil, élections...). Il convient pour assurer un service de qualité de renouveler le contrat pour une période de 3 ans. La société actuelle est SEGILOG.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le renouvellement du contrat de prestation de la société SEGILOG.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Fourrière animale : Mme MONOT

M. Le Maire informe que le Département n'assure plus cette compétence depuis la Loi NOTRe, c'est l'AMF qui a pris la suite.

L'association qui s'est portée candidate pour la reprise de l'activité est la Fourrière Percheronne basée aux ETILLEUX. L'AMF précise qu'il n'est pas obligatoire de souscrire à l'association « Fourrière Départementale ». Il s'agit d'une proposition. La commune peut parfaitement avoir déjà souscrit où choisir de souscrire avec un autre opérateur pour cette mission ou de créer directement sa propre fourrière communale, dans le respect des normes liées à la santé, l'hygiène et la protection animale.

Mme MONOT précise que l'association n'a pas transmis de dossier aux communes permettant d'analyser la prestation (suivi des animaux, qualification du personnel, état des locaux...) et de ce fait aurait voté contre cette souscription.

Mme MONOT signale que les poteaux en bois installés pour le déploiement du Très Haut Débit Avenue de l'Abbaye posent toujours un problème. Le passage du câble en façade n'a toujours pas été abordé. Mme MONOT souhaite avertir de son mécontentement le syndicat en charge du déploiement de la fibre avec lettre recommandée.

M. Le Maire a déjà relancé le syndicat.

M. LE BARS souhaiterait que le SIEA finisse les travaux de voirie rue de Chandelles, en face de chez Mme Louissette MOLLES.

M. LE BARS a rencontré M. Le Maire de Bréchamps pour installer un éclairage public en haut de la Côte à Ratapoil. Une convention de réalisation et d'utilisation va être établie. Les frais d'investissement seront à la charge de la commune. La commune de Bréchamps prendra en charge la consommation.

Mme MONOT souhaite que le centre équestre route de Bréchamps puisse bénéficier d'un éclairage public. M. Le Maire informe qu'une demande va être déposée en ce sens au Territoire d'Énergie.

Mme FOUQUET signale que l'éclairage public en face du 21 rue de Paris est défectueux.

Mme DUSSIDOUR informe que le panneau de signalisation qui mène à l'étang est détérioré.

M. LE RAVALLEC souhaite la création d'un passage piétons et d'un point lumineux en bas des escaliers rue du Haut Murger dans le lotissement Les Marques Bouteilles

M. Le Maire informe que les marquages au sol Cavée de Paris vont être refaits par ENEDIS. Les membres du conseil s'interrogent au sujet de la dangerosité pour les piétons qui empruntent la Cavée de Paris. Il serait possible d'envisager à terme qu'elle soit mise en sens unique à la circulation. M. PETIT signale qu'il convient d'attendre la fin des travaux en cours de la déviation.

M. PETIT informe du départ en retraite de Mme Catherine PREVEAUX fin décembre. Mme Valérie DORE va lui succéder au SIRP et en Mairie de Bréchamps.

Mme MARIE informe que la galette des anciens se déroulera le dimanche 20 janvier 2019 en présence du Lions Club qui souhaite offrir aux participants un pilulier.

M. GUILLY informe que l'éclairage public aux abords de la Maison de Santé n'est pas satisfaisant. M Le Maire signale que ce point sera abordé lors de la prochaine réunion sur la réfection du Pont de Coulombs en présence du Conseil Départemental.

A la suite de l'intervention de notre gendarme référent, M. GUILLY informe qu'il ne reste plus que 2 véhicules « tampons » sur la Place du Souvenir.

PLUi : M. Le Maire informe que la commune mettra à disposition des administrés les zonages dès réception.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.

M. Jean-Noël MARIE  
Maire de Coulombs  
Conseiller Départemental du Canton d'Épernon

